

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 25 février 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
24	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
27	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-Francois BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	MERY	T	Eudes BOUVIER	
34	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
49	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
50	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
51	VOGLANS	T	Martine BERNON	



27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS Claudie FRAYSSE

Autres présents non votants :

Marc MORAND	PUGNY-CHATENOD
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des Services
Christophe PIRAT	Directeur du Pôle Services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 51 présents (51 titulaires), et 55 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2020
Exécutoire le : 04 MARS 2020
Affichée le : 04 MARS 2020
Visée le : 04 MARS 2020

TOURISME

Désaffectation d'une partie du site du belvédère d'Ontex

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente pour la gestion du site du belvédère d'Ontex (lieu-cit Grumeau), composé d'une terrasse panoramique, d'un bâtiment avec snack et sanitaires et d'un parking.

Ce site a été réhabilité en 2010 par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget et le bâtiment reconstruit. Depuis, plusieurs gérants du snack se sont succédés via des AOT (autorisation d'occupation temporaire). Le gérant actuel sollicite aujourd'hui Grand Lac pour faire évoluer son AOT vers un bail commercial, ce dernier lui permettant d'asseoir son activité et de prévoir son développement au-delà de 2023.

Grand Lac a proposé au prestataire de convertir son AOT en bail commercial pour un montant de 60 000 € HT (droit d'entrée) et un loyer annuel de 8 500 € HT. L'offre comprend le bâtiment en l'état et reprend les conditions d'exploitation de l'AOT (snacking – petite restauration, période d'ouverture, entretien courant des sanitaires et du site, ...). Le prestataire a donné son accord sur les montants indiqués.

La mise en place d'un bail commercial nécessite la désaffectation et le déclassement du bâtiment du domaine public de la collectivité vers son domaine privé.

Afin de clarifier la qualification domaniale de ce site, il convient de préciser par délibération l'appartenance des biens au domaine public ou privé de Grand Lac.

Monsieur le Président propose donc de préciser que les biens suivants sont affectés au service public et qu'ils font donc partie intégrante du domaine public de Grand Lac :

- La terrasse panoramique,
- Les parkings et espaces verts,
- Les toilettes situées dans l'enceinte du bâtiment.

Monsieur le Président propose de constater la désaffectation des biens suivants qui n'ont pas vocation à être affectés au service public ni à l'usage direct du public et seront l'objet du bail commercial :

- Bâtiment :
 - Cuisine / snack : 41m²
 - Local de service et technique : 9m²
 - Terrasse extérieure couverte : 17m²

Il est donc proposé au conseil communautaire de constater la désaffectation de ces biens.

Le déclassement des biens sera entériné lors du prochain Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE la désaffectation de ces biens du domaine public de Grand Lac.

Aix-les-Bains, le 25 février 2020

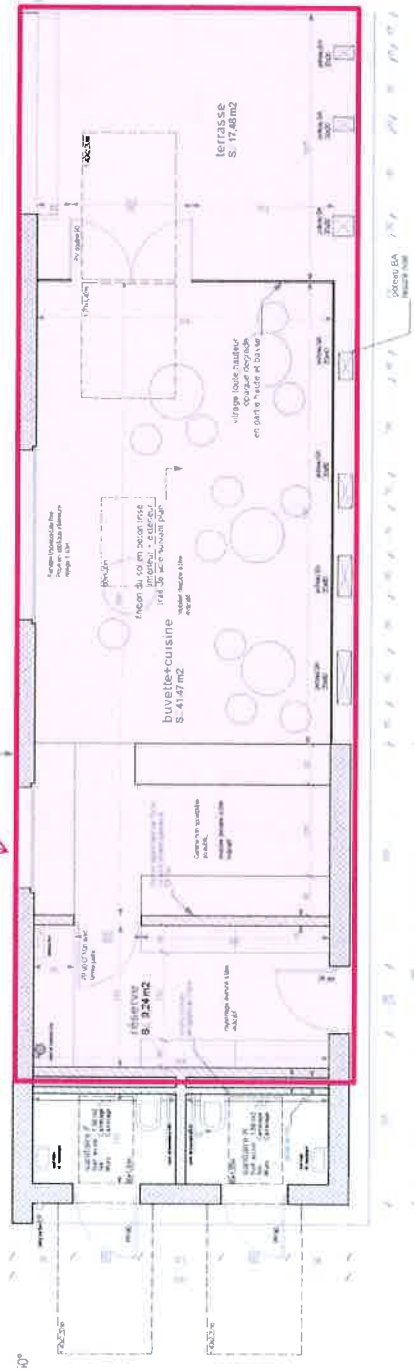
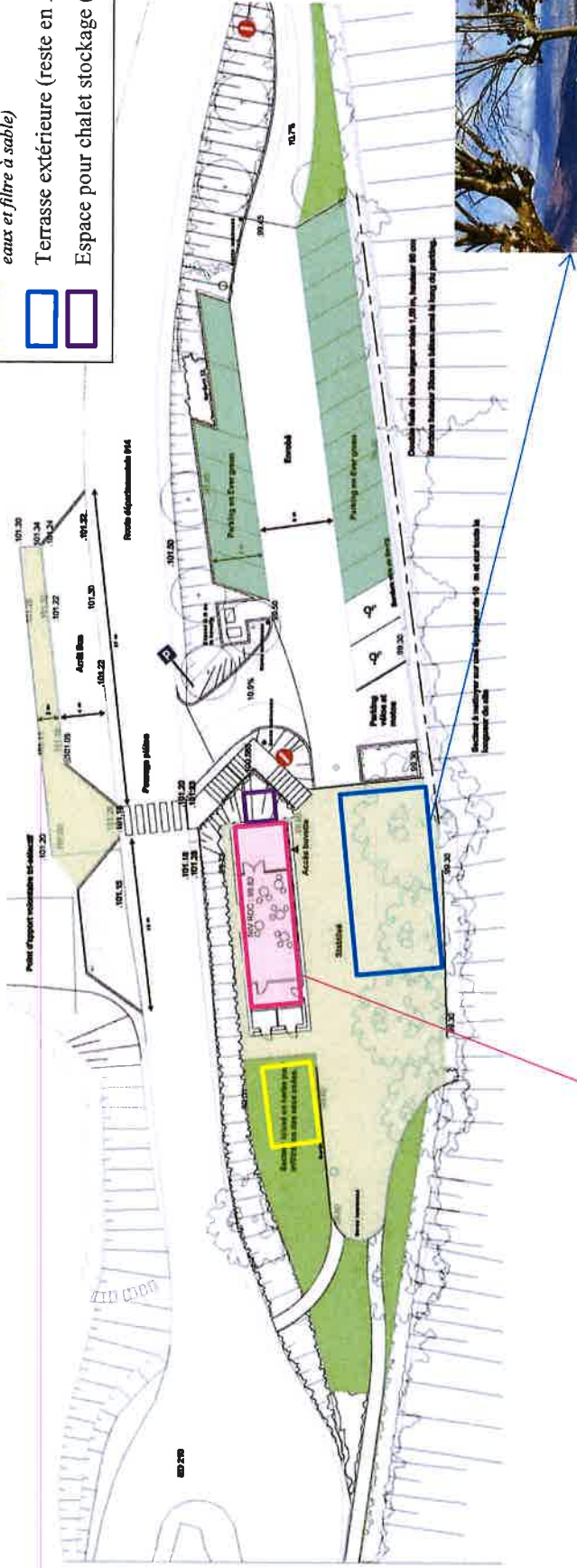
- Délégués en exercice : 70
- Présents : 51
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Dominique DORD



ANNEXE 1 - Belvédère d'Ontex - Plan valant description des espaces occupés

- Espaces occupés par l'occupant :
- Bâtiment et terrasse couverte – sanitaires ouverts en période d'ouverture (bail commercial)
 - Système d'assainissement (*bac à graisse, fosse toutes eaux et filtre à sable*)
 - Terrasse extérieure (reste en AOT)
 - Espace pour chalet stockage (reste en AOT)



Scène BA

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désaffectation d'une partie du site du belvédère d'Ontex

Date de transmission de l'acte : 04/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 04/03/2020

Numéro de l'acte : d3187 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200225-d3187-DE

Date de décision : 25/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.1. Classement, déclassement, désaffectation